RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Concours : BUFF® Live More Now - #naturesaysrelax

Organisateur : Le concours est organisé par ORIGINAL BUFF, SA dont le siège est sis C/França, 16, 08700 Igualada (Barcelone) Espagne.

Ce concours n'est pas approuvé, parrainé, administré par ou associé à Instagram. Instagram ne peut être tenu responsable de ce qui peut arriver aux followers qui participent au concours.

Le concours fait la promotion des produits BUFF®.

Admissibilité

La participation au concours est gratuite. Aucun achat n'est nécessaire pour participer à ce concours.

Le concours est ouvert aux personnes qui résident légalement en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne, en Irlande, en Norvège et en Suède et qui ont l'âge légal dans leur pays de résidence au moment de la participation.

Le personnel de BUFF® ou de ses filiales ou sociétés affiliées, ainsi que la famille immédiate (définie comme les parents, frères et sœurs, enfants et conjoints, quel que soit leur lieu de résidence) ou les ménages (qu'ils soient apparentés ou non) du personnel, des représentants et des agents et de toute personne liée de quelque manière que ce soit au fonctionnement ou à l'exécution du concours, ne sont pas autorisés à participer à la promotion. Toute inscription illisible sera considérée comme nulle.

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PERSONNES PARTICIPANTES RECONNAISSENT AVOIR RESPECTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT ET ACCEPTENT D'ÊTRE LIÉES PAR CELUI-CI. Les PERSONNES PARTICIPANTES qui ne respectent pas un ou plusieurs des RÈGLEMENTS DU CONCOURS sont susceptibles d'être disqualifiées par l'organisateur, à la seule discrétion de ce dernier.

Période de participation

Le concours se déroulera du 27 **juin 2022** (à partir de 00 h 01) au **17 juillet 2022** (jusqu'à 23 h 59), selon le fuseau horaire local de chaque personne participante.

Seules les participations reçues pendant la période de participation seront prises en compte.

Comment participer

Il est nécessaire d'avoir un compte Instagram et d'avoir accès à l'internet.

Pour participer au concours, les personnes participantes éligibles doivent, pendant la période de participation :

1. *Suivre le compte Instagram « @buffofficial ».*
2. *Publier une image (photographie) sur leur fil Instagram qui représente le mieux leur propre aventure sous la citation « Nature says relax » et taguer le post avec #naturesaysrelax #livemorenow et @buffofficial.*
3. *Les amitiés ou la famille peuvent être étiquetées dans le message si elles ont participé à l'aventure et apparaissent dans l'image.*

   Les 3 meilleurs posts/photos seront récompensés par le prix.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Le prix

Le prix est un bon d'achat de la collection BUFF® printemps-été 2022 d'une valeur totale de 250 € (deux-cents-cinquante euros) à acheter sur www.buff.com .

Il y a au total 3 (trois) personnes gagnantes et 3 (trois) bons d'achat. Chaque personne participante peut remporter un (1) bon d'achat.

Le prix est destiné à la personne participante gagnante, qu'elle soit ou non l'autrice de la photographie.

Aucune commande minimale n'est requise pour utiliser le bon d'achat.

Le bon est valable jusqu'à sa date d'expiration, le **31 juillet 2022** (basé sur l'heure locale de la personne gagnante).

Le bon d'achat ne peut être utilisé qu'une seule fois sur la collection BUFF® printemps-été 2022 sur le site www.buff.com. Le bon ne peut être échangé contre de l'argent ou un remboursement, il est non transférable, non échangeable et non remboursable et ne peut pas être revendu.

Le prix peut être modifié sans préavis. Le prix est personnel, non échangeable, non transférable et non remboursable. Aucune alternative en espèces n'est disponible. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de tout bon perdu ou volé.

En cas de conflit avec les lois et réglementations d'un pays, telles que les réglementations fiscales ou autres restrictions indépendantes de la volonté de l'organisateur, le prix peut ne pas pouvoir être remis à la personne gagnante. Dans ce cas, l'organisateur peut offrir un prix alternatif d'une valeur monétaire égale ou supérieure.

Dans la mesure où cela n'est pas interdit par la loi obligatoire applicable, toutes les taxes qui peuvent être payées en raison de la réception du prix sont de la seule responsabilité de la personne gagnante.

L'organisateur notifiera les autorités fiscales et paiera les taxes qu'il est tenu de payer, le cas échéant, conformément à la législation obligatoire applicable. SI DES TAXES SONT APPLICABLES AU PRIX, IL INCOMBE À LA PERSONNE GAGNANTE DE LES PAYER AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES. LA REMISE DU PRIX À LA PERSONNE GAGNANTE EST SOUMISE À LA CONDITION EXPRESSE QU'ELLE SOUMETTE AU PROMOTEUR TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE PROMOTEUR POUR PERMETTRE LA CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES EXIGENCES APPLICABLES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION ET DE RETENUE D'IMPÔT AU NIVEAU DE L'ÉTAT, FÉDÉRAL, LOCAL ET ÉTRANGER (Y COMPRIS PROVINCIAL). La personne gagnante est tenue de s'assurer que la documentation fiscale soumise à l'organisateur est conforme à toutes les lois et exigences fiscales applicables. Si une personne gagnante ne fournit pas la documentation ou soumet une documentation incomplète, le prix peut être annulé et l'organisateur peut, à sa seule discrétion, sélectionner une autre personne gagnante ou déclarer le prix non réclamé.

Sauf disposition contraire prévue par la loi obligatoire applicable ou expressément indiquée par écrit dans le cadre de la distribution du prix, le prix est attribué « tel quel » et ni l'organisateur, ni aucune de ses sociétés affiliées, ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit concernant le prix.

Le prix est fourni par l'organisateur.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Règles de soumission

La participation est limitée aux photos originales qui n'ont pas déjà été partagées, affichées ou exposées sur d'autres canaux de médias sociaux.

Les photos doivent être partagées uniquement sur Instagram.

Il n'y a pas de limite pour les photos soumises, les participations multiples sont donc autorisées sous réserve du respect des présentes conditions générales.

Tous les messages et photos soumis ne doivent pas contenir de matériel qui :

1- Viole ou enfreint le droit d'auteur, la marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'une autre personne, ou la vie privée, la personnalité, ou tout autre droit. Les participations et les personnes représentées sur les photos sont limitées aux photos dont la personne participante détient les droits d'auteur ou pour lesquelles elle a reçu l'autorisation préalable d'utilisation de la personne titulaire des droits (droits d'auteur et droits à l'image des personnes représentées sur les photos).

Avant de soumettre une photo, la personne participante est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le droit d'utilisation et de publicité ainsi que le droit à l'image des personnes représentées sur les photos, notamment en obtenant leur autorisation.

Les personnes participantes doivent détenir tous les droits applicables à l'image finale, y compris toute retouche ou autre traitement de l'image.

2- Contient tout matériel qui encourage le sectarisme, le racisme, la haine ou le préjudice à l'encontre de tout groupe ou individu sur la base de la race, du sexe, du genre, des convictions politiques, des croyances religieuses, de la nationalité, de l'orientation sexuelle ou de l'âge.

3- Contient ou affiche toute publicité commerciale ou d'entreprise autre que celle de BUFF®, y compris, mais sans s'y limiter, des logos d'entreprise, des noms de marque, des marques commerciales, des slogans, des déclarations politiques ou religieuses.

4- Contient des situations ou des comportements indécents, violents ou dangereux, des blasphèmes ou des obscénités, y compris, mais sans s'y limiter, de la nudité ou de la pornographie, ou dont le contenu est autrement inapproprié, indécent, profane, obscène, haineux, tortueux, diffamatoire ou calomnieux.

5- Dénigre toute personne ou organisation.

6- Comprend les menaces à l'encontre de toute personne, de tout lieu, de toute entreprise ou de tout groupe.

7- Se réfère, dépeint ou reflète négativement de quelque manière que ce soit l'organisateur, ses affiliés, sa marque ou toute personne impliquée dans le fonctionnement et l'administration de ce concours.

Toutes les participations doivent être complétées pendant la période de participation et sont sujettes à vérification par l'organisateur, à sa seule discrétion.

L'organisateur n'accepte aucune responsabilité pour les participations qui ne sont pas menées à bien en raison d'une défaillance technique, d'un dysfonctionnement du matériel informatique ou des logiciels, d'une panne de satellite, de réseau ou de serveur de quelque nature que ce soit.

Toute tentative ou tentative présumée d'utiliser des moyens robotiques, automatiques, programmés ou autrement illicites pour participer au concours, ou toute autre méthode non autorisée par le présent règlement, par exemple, mais sans s'y limiter, la création de plusieurs comptes Instagram, identités ou inscriptions, le tout à la seule discrétion de l'organisateur, sera considérée comme une falsification et pourra vous disqualifier de la participation, de l'inscription et/ou du gain d'un prix.

Les inscriptions qui contiennent des informations fausses ou incomplètes sont nulles. Les inscriptions en retard, perdues, volées, illisibles, contenant de fausses informations, endommagées, mal adressées, mutilées, déformées ou incomplètes, altérées ou autrement irrégulières ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à l'une ou à toutes les conditions du règlement du concours sont nulles.

Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec les personnes participantes qui remportent le prix.

Droits de propriété intellectuelle des posts/photos soumis par les personnes gagnantes.

En participant à ce concours, les personnes participantes qui remportent le prix acceptent de :

(i) Accorder à l'organisateur tout droit de propriété intellectuelle sur le post et la photo qui sont soumis et affichés dans le monde entier, à perpétuité et en exclusivité, aux fins de la promotion des produits BUFF® dans tous les médias, sans paiement de redevances ou de compensation.

Les droits accordés comprennent le droit d'éditer, de retoucher, de traduire, de créer des œuvres dérivées, de publier, de mettre à la disposition du public et/ou de reproduire le post/la photo par le biais de tout média disponible à tout moment et à perpétuité, sur tout support, dans tout matériel promotionnel, qu'il soit lié ou non au présent concours et à tout autre endroit, physique ou en ligne, que l'organisateur juge, à sa seule discrétion, approprié et nécessaire pour le déroulement du présent concours. En outre, les personnes participantes gagnantes garantissent et acceptent que tout droit moral sur les posts/photos soumis a été abandonné et la personne participante reconnaît et accepte que l'organisateur peut utiliser toute idée provenant de tout contenu soumis/posté.

(ii) Garantir que rien dans le message/la photo soumis n'enfreint les droits d'auteur, les marques, les informations confidentielles, les secrets commerciaux ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à toute personne ou entité autre que la personne participante, à moins qu'une licence, une autorisation ou une permission appropriée ait été obtenue par la personne participante, dont la preuve peut être exigée par l'organisateur.

Si l'organisateur le demande, les personnes gagnantes acceptent de signer tout autre document requis par l'organisateur pour donner effet à la présente clause (i et ii).

Droits de propriété intellectuelle des posts/photos soumis par les personnes participantes.

En participant à ce concours, les personnes participantes acceptent de :

(i) Accorder à l'organisateur une licence non exclusive pour utiliser le contenu de leur participation (post/photo), ou toute partie de celle-ci, de la manière dont l'organisateur le souhaite (y compris la modification, l'adaptation, la copie, le recadrage, la retouche, l'édition, la publication ou la communication de la participation, que ce soit sous sa forme originale ou modifiée, en tout ou en partie) dans le monde entier et à perpétuité, par tout média, qu'il soit lié ou non à ce concours, qu'il soit physique ou en ligne aux fins de la promotion des produits BUFF® sur son site web, sur les médias sociaux ou dans le cadre de toute campagne de marketing, sans devoir verser à la personne participante une quelconque redevance ou compensation.

Les personnes participantes garantissent et acceptent que tout droit moral sur les messages/photos soumis a été abandonné et elles reconnaissent et acceptent que l'organisateur puisse utiliser toute idée provenant de tout contenu soumis/posté.

(ii) Garantir que rien dans le message/la photo soumis n'enfreint les droits d'auteur, les marques, les informations confidentielles, les secrets commerciaux ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à toute personne ou entité autre que la personne participante, à moins qu'une licence, une autorisation ou une permission appropriée n'ait été obtenue par la personne participante, dont la preuve peut être exigée par l'organisateur.

Si l'organisateur le demande, les personnes participantes acceptent de signer tout autre document requis par l'organisateur pour donner effet à la présente clause (i et ii)

Détermination des personnes gagnantes, critères de jugement et confirmation :

La personne gagnante sera sélectionnée par un jury composé de personnes qualifiées de l'équipe marketing de BUFF® HQ, déterminé par l'organisateur à sa seule discrétion le **18 juillet 2022** à ORIGINAL BUFF, SA, C/Francia, 16, 08700 Igualada (Barcelone) Espagne.

Le panel de juges sélectionnera 3 (trois) personnes parmi toutes les personnes participantes de toutes les soumissions éligibles reçues pendant la période de participation sur la base des critères suivants :

.- Les photos/posts qui illustrent le mieux la réponse à la citation « Nature says relax » dans le cadre d'une aventure personnelle, d'une manière originale, inspirante, humoristique ou autrement créative (65 %).

.- La qualité de la photo (35 %).

La personne qui remporte le prix est la personne participante, qu'elle soit ou non l'autrice de la photo.

Les personnes gagnantes seront informées au plus tard le **20 juillet 2022** directement par l'organisateur par Instagram DM Message direct).

Les personnes gagnantes seront publiées sur le profil de @buffofficial d'Instagram en postant leurs photos gagnantes.

Le prix sera remis à la personne gagnante par la livraison d'un bon d'échange dans le courant du **mois de juillet 2022.**

Si une personne gagnante ne peut être jointe dans un délai de 4 jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'organisateur a tenté pour la première fois de joindre les personnes ayant remporté le prix ou si elle n'accepte pas le prix, la personne gagnante concernée sera considérée comme ayant renoncé à son droit au prix et l'organisateur distribuera le prix à l'inscription suivante la mieux classée, telle que déterminée par les juges.

La ou les décisions de l'organisateur sont définitives, et aucune correspondance ne sera engagée.

S'il s'avère qu'une personne gagnante est disqualifiée après l'attribution du prix, le prix peut être révoqué et la personne participante est invitée à le retourner.

Aucune réponse ne sera donnée aux demandes de renseignements, plaintes ou objections concernant la décision des juges.

Utilisation des coordonnées de la personne gagnante dans la publicité

Les personnes gagnantes consentent à ce que l'organisateur utilise leur nom d'utilisateur Instagram, leur ressemblance, l'image figurant sur la photo gagnante, dans le cas où elles remporteraient le prix, dans tous les médias pour une période illimitée et dans le monde entier, sans rémunération ni compensation, dans le but de promouvoir ce concours (et son résultat) et/ou de promouvoir les produits BUFF®.

L'organisateur doit fournir les informations personnelles des personnes gagnantes et des participations gagnantes à l'Advertising Standards Authority sur demande.

Décharge et indemnisation

En participant à ce concours, les personnes participantes acceptent de :

(i) Indemniser et dégager de toute responsabilité l'organisateur, et chacune des sociétés affiliées à l'organisateur et toutes les parties impliquées dans le fonctionnement et l'administration de ce concours et chacun de leurs propriétaires, dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés et agents, successeurs et ayants droit respectifs, de et contre toute réclamation, demande, dommage, perte, coût, responsabilité, manquement, cause d'action, poursuite, action, procédure, jugement, règlement, intérêt, récompense, pénalité, amendes ou dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires d'avocat, les débours et les frais raisonnables qui résultent de, sont fondés sur, découlent de ou sont liés à toute violation par une personne participante des présentes conditions générales, y compris, sans s'y limiter, toute réclamation, poursuite, action ou procédure d'un tiers selon laquelle la publication ou la photographie de la personne participante enfreint ou détourne les droits d'auteur, les marques, les informations confidentielles, les secrets commerciaux ou tout autre droit de propriété intellectuelle de ce tiers.

(ii) Libérer entièrement et pour toujours l'organisateur et chacune des sociétés affiliées de l'organisateur, les licenciés, et toutes les parties impliquées dans l'opération et l'administration de ce concours et chacun de leurs propriétaires, directeurs, officiers, actionnaires, employés et agents, successeurs et assignés respectifs (les « parties libérées ») de et contre toutes les

réclamations, demandes, dommages, pertes, coûts, responsabilités, déficiences, causes d'action, poursuites, actions, procédures, jugements, règlements, intérêts, récompenses, pénalités, amendes ou dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les frais juridiques raisonnables, les débours et les frais que la personne participante ou les héritiers, représentants, exécuteurs, administrateurs de celle-ci, ou toute autre personne agissant au nom de la personne participante ou au nom de la succession de la personne participante, ont ou peuvent avoir en raison de ce qui suit :

(a) l'exercice par l'organisateur de tous les droits accordés par la personne participante en vertu de ces termes et conditions ;

(b) les réclamations fondées sur la violation d'une loi ou du droit d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, la violation de tout droit de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur ou les marques commerciales, ou la violation de tout droit à la vie privée ou à la personnalité**.**

L'organisateur ne peut être tenu responsable de : (i) les informations de participation incorrectes ou inexactes qui peuvent affecter la capacité d'une personne à participer au concours ou à se voir attribuer un prix, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs humaines, les dysfonctionnements techniques, les participations perdues ou retardées pour quelque raison que ce soit, les pannes de courrier, les omissions ou toute combinaison de ces éléments, et les participations qui ne sont pas entièrement conformes au présent règlement ; (ii) les défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel ou des logiciels de réseau ; (iii) les participations ou les communiqués des personnes gagnantes perdus, incomplets, retardés, mutilés ou mal acheminés ; (iv) les blessures ou les dommages causés à l'ordinateur des personnes participantes ou à l'ordinateur de toute autre personne, liés à ou résultant de la participation au concours ou du téléchargement de tout matériel concernant le concours ou de l'acceptation d'un prix ; (v) toute blessure ou tout dommage aux personnes ou aux biens pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation de la personne participante au concours ou par la réception ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix, y compris tout voyage connexe et l'utilisation des participations par l'organisateur ; (vi) la sécurité ou la confidentialité des informations transmises via des réseaux informatiques ou les violations de la confidentialité dues à des interférences par des pirates informatiques tiers ou autres ; ou (vii) les efforts tardifs, perdus, mal dirigés ou infructueux pour informer une personne gagnante potentielle.

Autres Conditions

Dans les limites imposées par la loi, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin au concours ou de le modifier à tout moment et de quelque manière que ce soit, sans en informer préalablement les personnes participantes. Sans limiter ce qui précède, si, pour quelque raison que ce soit, le concours ne peut se dérouler comme prévu initialement, y compris en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours.

Modification Du Règlement

Dans les limites imposées par la loi, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier le présent règlement officiel ou d'annuler le concours à tout moment, ou encore de

modifier, de terminer ou de suspendre le concours si des virus, des vers, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes indépendantes de la volonté de l'organisateur venaient à corrompre ou à compromettre l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du concours ou la soumission des participations.

L'organisateur n'est pas responsable de toute erreur humaine ou autre pouvant survenir dans le traitement des participations, ni de toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, vol ou destruction, accès non autorisé ou modification des participations, ni de toute défaillance technique, de réseau, de téléphone, d'ordinateur, de matériel ou de logiciel de quelque nature que ce soit, ni de la transmission inexacte ou de la non-réception de toute information relative aux participations en raison de problèmes techniques ou d'un encombrement sur Internet ou sur tout site Web.

L'organisateur se réserve le droit de jugement final concernant les éléments non expressément mentionnés dans les présentes conditions. Les personnes participantes qui ne consentent pas aux décisions de l'organisateur peuvent se retirer du concours.

Droit

Les présentes conditions générales seront interprétées conformément aux lois espagnoles.

Tout litige entre les personnes participantes et l'organisateur sera soumis aux tribunaux de Barcelone, qui seront les seuls compétents.

Protection des données.

Les données à caractère personnel fournies dans le cadre de cette promotion ne seront traitées qu'aux fins de la gestion du concours. Voir également la condition Utilisation des données de la personne gagnante dans la publicité relative à l'annonce des personnes gagnantes. Voici les informations de base sur la protection des données :

RESPONSABLE DU TRAITEMENT : ORIGINAL BUFF S.A, Calle Francia, 16, 08700 Igualada (Barcelona) Espagne
OBJECT : Administration du concours.
BASE JURIDIQUE : l'exécution de ce concours dans les termes et conditions établis et acceptés par la personne participante.
DESTINATAIRES : Les entreprises du groupe BUFF®. Elle peut inclure des transferts internationaux de données.
DROITS : Vous pouvez exercer à tout moment vos droits d'accès, de rectification ou à l'effacement de vos données, de limitation du traitement, d'opposition au traitement, le droit à la portabilité de vos données, et le droit de révoquer le consentement donné ainsi que d'autres droits légaux en envoyant un courriel à dpo@buff.com
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Vous pouvez lire en détail notre Politique de confidentialité ici.

LA PARTICIPATION À CE CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION PAR LA PERSONNE PARTICIPANTE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le non-respect par une personne participante de l'une des conditions du concours susmentionnées, tel que déterminé par l'organisateur à sa seule discrétion, dont les décisions seront définitives, peut entraîner l'interdiction pour la personne participante de s'inscrire et de

participer à ce concours. L'organisateur peut également disqualifier une personne participante de la participation à ce concours si l'organisateur reçoit une notification concernant toute violation potentielle de toute loi ou de tout droit de propriété intellectuelle, indépendamment du fait que tout droit de propriété intellectuelle revendiqué ait été prouvé ou qu'une violation de toute loi ou une infraction ou un détournement de tout droit de propriété intellectuelle ait été établi.